

Publié le 15/04/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL ES DUNES 1 rue Guéritot 14370 ARGENCES ☎ 02 31 15 63 70	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Date de convocation 07.04.2025 -----	L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril à 16h00, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Argences, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.
Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 6 Votants 6	Etaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Mmes Nathaly MONROCQ, Régine ENEE, M. Laurent DECLERCK, formant la majorité des membres en exercice.
Quorum : 6	Absents excusés : M. Patrice MARTIN, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Stéphane AMILCAR, Eric MARGERIE
	Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER
Délibération n° 2025 / 12B Objet : Mission AMO/MOE programme de réhabilitation assainissement 2024 : avenant n°1	
Par délibération n°2024/144 en date du 24 octobre 2024, le programme de réhabilitation a été modifié de la façon suivante :	
<ul style="list-style-type: none">- Avenue du Parc à CAGNY (réhabilitation sans tranchée sur 130 ml) ;- Rue Adolphe Lebaudy à CAGNY (remplacement sur 200 ml) ;- Rue Henri Philippe à CAGNY (remplacement sur 185 ml) ;- Rue Lucien Ropars à CAGNY (remplacement sur 80 ml).	
Par conséquent, dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme 2024 de réhabilitation de l'assainissement collectif conclu avec le cabinet SICEE Ingénierie, il convient également d'acter la modification du programme par un avenant.	
Cet avenant n'aura pas d'incidence financière sur le montant du marché.	
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :	
↳ Décide la passation d'un avenant n°1 à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme 2024 de réhabilitation de l'assainissement collectif, conclu avec le cabinet SICEE Ingénierie ;	
↳ Autorise M. le Président à accomplir toutes les démarches et formalités et à signer l'avenant n°1 afférent à l'exécution du mandat.	
Pour extrait conforme,	
Le secrétaire de séance, Claude FOUCHER	Le Président, Philippe PESQUEREL

